



AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DES MARCHES

Nom du marché : Souscription à une police d'assurance maladie groupe au profit du personnel de MCA-Bénin II

Nom du projet : Millennium Challenge Account Bénin II

Type d'avis : Demande de propositions (DP) – SMC

Information générale

Pays : Bénin

Ville/localité : Cotonou

Avis/Numéro de Contrat : DP/PP3-BCA-ADM-05

Date de publication : 28 Décembre 2016

Date limite : 27 Janvier 2017

Agence de financement : Millennium Challenge Account (MCA)

Acheteur : Millennium Challenge Corporation (MCC)

Langue d'origine : Français

Information de contact

Adresse : Samuel O. BATCHO
 Coordonnateur national
 Millenium Challenge Account – Bénin II
 Immeuble Kouglénou, 3^{ème} étage
 Domaine de l'OCBN
 Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral
 Cotonou, République du Bénin

Téléphone : +229 21 31 78 25

Fax : +229 21 31 46 92

Email : info-benin@charleskendall.com ; info@mcabenin2.bj

Web Site: <http://www.mcabenin2.bj>

Type de Marché : Service Consultant

Code du Marché : 66512200 - Services d'Assurance Maladie

Texte original :

1. Le Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du Bénin (« Gouvernement ») ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge Account (« Compact ») visant une aide du Millennium Challenge Account de 375 000 000 dollars US (« Financement MCC ») et une contribution du Gouvernement du Bénin de 28 125 000 dollars US destinées à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Bénin. Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire

du Millennium Challenge Account-Bénin II (MCA-Bénin II » ou « Entité MCA »), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par la présente Demande de Propositions. Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie en dehors du Gouvernement et de l'Entité MCA ne peut prétendre à aucun droit à elle conféré par le Compact ni se prévaloir des produits du Financement MCC.

Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir : (i) Projet de Réformes Politiques et de Renforcement Institutionnel ; (ii) Projet de Production d'Electricité ; (iii) Projet de Distribution d'Electricité ; et Projet d'Accès à l'Electricité Hors Réseau. L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production de l'entreprise, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité de fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le Compact sera exécuté pour une période de cinq années après l'entrée en vigueur. Pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord, il est mis à la disposition du Gouvernement et de MCA-Bénin II un fonds de mise en œuvre de Compact qui sera utilisé sur une période initiale de 8 à 10 mois.

Dans le cadre de la **Souscription à une police d'assurance maladie groupe au profit de son personnel**, MCA-Bénin II sollicite les services de consultants mentionnés ci-dessus en référence. Les termes de référence fournissent de plus amples détails sur ces services.

1. Cette Demande de Propositions est conforme à l'Avis Général de Passation de Marché N°2 et de son amendement N°3 publié sur dgMarket et UNDB Online le 24 août 2016, sur le site Internet de l'Entité MCA-Bénin II www.mcabenin2.bj le 25 août 2016 et dans le journal local la Nation le 29 août 2016.
2. MCA-Bénin II agissant au nom du Gouvernement du Bénin invite maintenant les consultants qualifiés, expérimentés et éligibles à lui soumettre des propositions pour la **Souscription à une police d'assurance maladie groupe au profit du personnel de MCA-Bénin II**. Les services de consultants et le marché qui devra être attribué portent sur une période de soixante (60) mois.

La Demande de Proposition (« DP ») est ouverte à toutes les entités ou personnes éligibles (« Consultants ») qui souhaitent soumissionner.

3. Un Consultant sera choisi conformément à la méthode de Sélection au Moindre Coût (SMC), procédure d'évaluation exposée dans les sections de la DP conformément aux « Directives du Programme de MCC en matière de Passation des Marchés » disponibles sur le site Internet de MCC : www.mcc.gov.

Le Dossier de DP comprend les sections suivantes : Section 1, Instructions aux Consultants. Cette section apporte aux Consultants potentiels des informations destinées à les aider à préparer leur proposition. Elle apporte également des informations sur la soumission, sur l'ouverture des plis, sur l'évaluation des propositions et sur la procédure d'adjudication. Section 2, Données Particulières de la Demande de Propositions. Cette section comprend des dispositions propres au présent marché, qui

complètent les informations de la section 1 - Instructions aux Consultants. Section 3, Critères de Qualification et d'Évaluation. Cette section définit les qualifications requises du Consultant et les critères d'évaluation de la Proposition. Section 4A, Formulaire de Proposition Technique. Cette section contient les Formulaires de Proposition Technique à remplir par tout Consultant potentiel et à remettre, dans une enveloppe séparée, avec l'ensemble des documents formant la Proposition intégrale du Consultant potentiel. Section 4B, Formulaire de Proposition Financière. Cette section contient les Formulaires de Proposition Financière à remplir par les consultants potentiels et à remettre, dans une enveloppe séparée, avec l'ensemble des documents formant la Proposition intégrale du consultant. Section 5 Formulaire relatifs au Marché : I Contrat de Marché, II Conditions Générales du Contrat, III Conditions Particulières du Contrat, IV Annexes. Section 6 Termes de Référence. Cette section inclut les Termes de Référence détaillé du présent marché, qui expose la nature, les tâches et les obligations du Consultant et des services à fournir.

4. Les Consultants potentiels intéressés à soumettre une Proposition doivent exprimer leur intérêt par courriel, en indiquant les coordonnées complètes de la société, à MCA-Benin II, attention Agence de Passation des Marchés, à travers info-benin@charleskendall.com et copie à info@mcabenin2.bj. Ainsi le document de Demande de Propositions leur sera délivré en format PDF par courriel. Après avoir reçu la DP, veuillez-nous en informer par écrit ou par courrier électronique à l'adresse ci-dessus :
 - a) Que vous aviez reçu la DP ;
 - b) Que vous soumettriez une proposition.
5. La date limite de dépôt des Propositions est le **27 janvier 2017 à 10 heures**, heure locale de **Cotonou**. Les Propositions déposées après ces dates et heure ne seront pas prises en considération et seront retournées sans avoir été ouvertes. Il est très important que les Consultants prennent en compte les distances et les formalités d'admission dans les Bureaux de MCA-Bénin II dans leur calcul du temps que leur Proposition prendra pour arriver à destination.

Information de contact

Adresse de MCA-Benin II :

Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Benin II), Immeuble Kouglénou, 3^e étage, Domaine de l'OCBN Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral 01 BP 101, Tél. : (229) 21 31 78 25/Fax : 21 31 46 92 – Attention : Agence de Passation des Marchés, Email : info-benin@charleskendall.com et copie à info@mcabenin2.bj .

Samuel O. BATCHO
Coordonnateur National